

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3152

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 36

À l'alinéa 23, supprimer les mots :

« , relatif à l'adaptation des dispositions de l'article L. 531-5 du code de la sécurité sociale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.